

 école supérieure en éducation de l'enfance	Dp 1012 – Répondant.e e-portfolio et DDC	
	Direction	01.08.2025

Poste	Répondant.e e-portfolio et DDC
Titulaire.s	Amélie Deschenaux
Taux d'activité	200 heures pour la première année, à réévaluer
Classification	Selon classe responsable de formation
Liens hiérarchiques	Directeur.trice
Liens subordonnés	/
Responsabilités principales	a) Assurer la référence pédagogique du e-portfolio - Être le.la référent.e pédagogique du e-portfolio, en coordination avec le.la Responsable administration, logistique et qualité (référence technique) - Mettre en place et veiller à la mise à jour de la documentation de la démarche e-portfolio et de l'outil e-portfolio (guides et modes d'emploi) - Assurer l'évolution de l'outil e-portfolio en regard des besoins pédagogiques b) Assurer le suivi des cadres règlementaires - Assurer la mise à jour du processus de constitution et d'évaluation du dossier de démonstration de compétences (DDC) - Assurer la mise à jour des cadres règlementaires (Re360) et documentaires en lien avec le DDC - Conduire régulièrement une évaluation du processus DDC, dans le cadre d'une politique d'amélioration continue c) Accompagnement au DDC - Assurer la coordination et la communication interne autour du DDC - Informer et coordonner l'ensemble des expert.e.s externes (FPP et non FPP), en coordination avec le.la responsable de la formation pratique EDE (dont carrefours formation) - Assurer la formation des nouveaux.elles FA à la démarche (e-portfolio, DDC) d) Assurer le suivi des étudiant.e.s dans le cadre du DDC - Assurer, en collaboration avec la direction, les situations particulières des étudiant.e.s - Répondre à la direction en cas de recours au département e) Participer à la conduite opérationnelle de l'esede - Participer à la Commission Promotion-Qualification
Formation et expériences	- Responsable de formation (RF). - Expérience dans l'accompagnement de développement de compétences (par exemple, VAE).
Résultats attendus	- Processus et directives à jour. - Planification et communication des délais assurées.